

## **Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 6 novembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 6 novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents exceptés :

- Madame Monique CORNEN, excusée, qui donne pouvoir à Madame Pascale ANDRE,
- Madame Caroline BOURDIER-GARREC, excusée, qui donne pouvoir à Madame Adeline PRENVEILLE,
- Monsieur Michel BERTAUCHE, excusé, qui donne pouvoir à Monsieur Joseph RAGUENES,
- Madame Myriam BOULIC, excusée, qui donne pouvoir à Madame Anne QUEMENEUR,

Madame Anne TARTU est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 25 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Quentin PICARD remplaçant de Madame Morgane LOUIS est présenté à l'assemblée. Madame Morgane LOUIS quittera ses fonctions de secrétaire générale le 31 décembre 2017.

Monsieur Marc JEZEQUEL arrive à 19h40.

L'assemblée passe à l'ordre du jour :

### **DCM 2017-07-01 Changement d'affectation du domaine public**

La dernière mise à jour cadastrale a restreint les limites du domaine public affecté à la mairie au bâti existant. Afin d'établir une cohérence pour le projet de réaménagement de la mairie, il est proposé d'acter la limite du domaine public routier conformément au plan présenté lors de la séance. Il s'agit de changer d'affectation de 20 m<sup>2</sup> du domaine routier (stationnement plus précisément) au domaine public pour l'aménagement du bâtiment de stockage et l'angle du futur bâtiment.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le changement d'affectation du domaine public,
- Autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document afférent à ce dossier.

### **DCM 2017-07-02 Décision modificative n°2 - Budget commune**

Il convient d'ajuster la comptabilité pour régulariser les écritures comptables comme suit :

Article	Compte	Opération	Montant
2313	Constructions	91 - Local de rangement près du stade	- 600 €

2031	Frais d'étude	91 - Local de rangement près du stade	+ 600 €
------	---------------	---------------------------------------	---------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Commune et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DCM 2017-07-03 Admission en non-valeur**

Monsieur le Trésorier propose à la commune d'admettre en non-valeur des titres de recettes de cantine, garderie périscolaire et halte-garderie des années 2015, 2016 et 2017 par courrier explicatif en date du 24/10/2017. Ce dernier est constitué de la liste n°2847680231 / 2017 pour un montant de 29.35 € à admettre en non-valeur.

Référence de la pièce	Montant
R – 79-13	0.10
R – 97-57	7.40
R – 2-85	6.80
R – 174-27091	0.01
R – 102-29460	0.40
R – 102-29471	0.40
R – 72-1	4.80
R – 66-24	0.20
R – 36-32	0.60
R – 164-24241	8.64
<b>TOTAL</b>	<b>29.35</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur de ces titres et décide de l'inscription des crédits en dépense au budget de l'année en cours.

### **DCM 2017-07-04 Emprunt - Budget Assainissement**

La compétence « assainissement » sera transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise. Le transfert concerne à la fois l'actif et le passif de la compétence « assainissement ». Par conséquent, afin de pouvoir transférer un compte positif à la CCPI, il convient de réaliser un emprunt auprès d'un prestataire bancaire.

Plusieurs choix s'offrent aux membres du Conseil Municipal : soit la Banque Postale soit le Crédit Agricole (avec qui la commune traite déjà le financement pour l'assainissement).

#### **Durée : 180 mois (15 ans)**

	Montant	Périodicité	Taux	Echéance	Coût du crédit	Frais fixe
La Banque Postale	85 000 €	Trimestrielle	1.42 %	1 575.40 €	96 11.174 €	100.00 €
Le Crédit Agricole	85 000 €	Trimestrielle	1.43 %	1 576.55 €	94 268.19 €	350.00 €

#### **Durée : 144 mois (12 ans)**

	Montant	Périodicité	Taux	Echéance	Coût du crédit	Frais fixe
La Banque Postale	85 000 €	Trimestrielle	1.28 %	1 913.14 €	91 909.30 €	100.00 €
Le Crédit Agricole	85 000 €	Trimestrielle	1.18 %	1 901.77 €	91 285.08 €	350.00 €

Madame Pascale ANDRE préconise l'emprunt sur 12 ans en faveur du Crédit Agricole qui propose la meilleure offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter l'emprunt avec le Crédit Agricole pour une période de 12 ans à un taux de 1.18 %.

### **DCM 2017-07-05 Subvention au COS du Pays d'Iroise**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état des subventions versées chaque année au Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Iroise.

Il appartient à chaque commune de verser au C.O.S la subvention relative à la part patronale des chèques vacances attribués au personnel, augmentée des frais de gestion représentant 1 % du montant des chèques vacances.

Ainsi, pour cette année, le montant de la participation de la commune s'élève à 7400.78€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DCM 2017-07-06 Révision du tarif bibliothèque**

En 2016 et 2017, l'abonnement annuel à la bibliothèque de la commune était de 15.50 € par famille. Les responsables de la bibliothèque municipale proposent une évolution du tarif afin de le porter à 16 € par an et par famille à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision du tarif pour la bibliothèque.

### **DCM 2017-07-07 Convention Breizh Jeunesse**

La convention actuelle entre Plouguin, Milizac, Guipronvel et Lanrivoaré et Familles Rurales / Breizh Jeunesse arrive à échéance au 31 décembre 2017. La commune de Plouguin a souhaité ne pas reconduire la convention.

Au vu de la volonté de la commune de Milizac-Guipronvel de conclure une nouvelle convention, il convient de définir la répartition des coûts.

3 scénarios sont proposés par Familles Rurales (cf. tableau présenté).

La commission propose au Conseil Municipal de répartir les coûts proportionnellement au nombre d'habitants et de la manière suivante : 75 % pour Milizac-Guipronvel et 25 % pour Lanrivoaré.

Par ailleurs, le scénario préconisé est le numéro 3 : deux professionnels (une directrice d'association et un directeur adjoint) avec une déclaration à la DDCS des accueils aux foyers sur les périodes scolaires. Ce scénario amène un surcoût de 1000€ par rapport à la situation actuelle mais permet d'avoir plus de présence des animateurs Breizh Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention Breizh Jeunesse, autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la nouvelle convention et décide de retenir le scénario et la clé de répartition décrits ci-dessus.

### **DCM 2017-07-08 Charges scolaires**

La commune de Saint-Renan souhaite revoir le mode de calcul datant de 1992 et liant les communes pour la facturation des charges scolaires. Aujourd'hui, le calcul par élève est le suivant : (coût moyen maternelle + coût moyen primaire) / 2 et x 50 %

La commission Enfance-Jeunesse propose une augmentation progressive jusqu'à la fin du mandat pour parvenir à une participation de 70 % du coût pour l'année scolaire 2019/2020. Elle propose également d'appliquer ce pourcentage au coût « maternelle » et au coût « primaire » et non plus à la moyenne des deux.

Madame Adeline PRENVEILLE pose la question si la commune va appliquer ce nouveau calcul pour facturer aux communes ayant des enfants scolarisés à Lanrivoaré. Madame Le Maire répond qu'il sera logique de le faire, car nous n'avons pas d'obligation d'accepter les enfants hors commune, excepté les dérogations convenues avec les communes voisines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de la commission et autorise Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à proposer ce nouveau mode de calcul à la commune de Saint-Renan pour la facturation des charges scolaires.

### **Point sur la Commission Enfance/Jeunesse**

Rentrée scolaire 2018/2019 :

Madame Anne QUEMENEUR explique que pour organiser la rentrée scolaire 2018-2019, une réflexion est engagée avec la collaboration de la Commission Enfance Jeunesse et l'équipe enseignante.

Le passage à 4 jours d'école par semaine est dérogatoire, il faut donc des arguments pour justifier d'une demande de ré-organisation.

Un questionnaire aux familles sera réalisé avec les membres de la Commission Enfance Jeunesse et la Directrice de l'école. La décision de ré-organisation, dont l'objectif est l'intérêt de l'enfant en optimisant les conditions d'apprentissage, découlera de la synthèse des attentes des familles, de la compatibilité du planning des agents communaux, et de la cohérence avec l'équipe enseignante.

**Halte-Garderie :**

La CAF préconise une évolution du mode de fonctionnement de la halte-garderie en micro-crèche. Une micro-crèche est restreinte à 10 places mais sur des horaires et des jours élargis. Le financement de la halte-garderie étant lié à la CAF, il convient de réfléchir à une évolution de la structure, sans quoi le financement n'évoluera pas non plus.

**Jeux de cour :**

La commission Enfance Jeunesse souhaite remplacer la cabane de la cour par un petit train pouvant accueillir plus d'enfants. L'emplacement a été tracé provisoirement dans la cour, la directrice doit le valider.

**Aire multisport :**

Le marché pour l'aire multisports, implanté au Tumulus, est en cours.

Madame Adeline PRENVEILLE pose la question si les Bâtiments de France ont validé le projet. Mme Pascale ANDRE indique que le site étant référencé, un diagnostic du terrain est à réaliser.

Il n'est pas à exclure que le terrain fera l'objet de fouilles archéologiques.

Une demande à la Direction Régionale des Affaires Culturelles est en attente de réponse, quant au déroulement des recherches, du délai et du coût financier.

Le Conseil Municipal en prend acte.

### **Point mairie**

Madame Pascale ANDRE fait un point d'avancement du projet. Le cahier des charges provisoire est en cours de rectification pour chaque lot. Des échanges sont en cours entre la Mairie et les ateliers CORRE. La mise en marché aura lieu d'ici le 20 novembre pour les consultations. Le retour des plis des entreprises est fixé au 28 novembre.

Les offres seront analysées par l'architecte, Atelier CORRE et Tony JOUZEL, chargé des marchés publics à la CCPI.

Le choix des entreprises retenues sera établi mi-décembre.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Durant les travaux, la mairie s'installera dans les salles paroissiales. Le déménagement se fera le 22 novembre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire a signé tous les documents pour la mise en marché.

### **Point Travaux**

**Aménagements route de Brélès :**

Le trottoir route de Brélès est à aménager. En attendant, des solutions afin de réduire la vitesse excessive des automobilistes sont testées avant de décider des travaux définitifs en 2018.

**Trottoir rue de la Montagne :**

Un trottoir est à créer du côté des habitations.

Eclairage public rue de la Gare :

L'éclairage public du rond-point de la Gare à la route de Brélès est à faire notamment afin de sécuriser les collégiens. Le montant total est de 35000€ dont 29 836 € est à la charge de la commune. Une convention avec le SDEF sera à valider au prochain Conseil. 14 mâts d'éclairage sont prévus au minimum.

Une convention éclairage va être validée en décembre pour l'éclairage de la Place de l'Eglise, la Mairie et un point qui sera à déplacer sur une des maisons.

Par ailleurs, la commission a décidé de reconduire les mêmes horaires pour l'éclairage public sur la commune et notamment un début d'éclairage à 8h15 le dimanche matin.

Parking de Lanvédec :

La commune en est propriétaire. Des travaux ont été effectués mais ce n'est pas suffisant. Une réflexion est en cours avec le Conseil départemental et la CCPI afin d'aménager au mieux cet espace. Il reste aussi à faire la signalisation au sol pour la borne de recharge de véhicule électrique à Lanvenec.

Aménagement du presbytère :

L'alimentation en eau et des travaux au sol ont été effectués par les services techniques.

Travaux au cimetière :

Le désherbage a été effectué par des bénévoles. Le projet d'enrobé ou de béton lavé dans l'allée centrale est en cours.

Décorations de Noël :

Elles seront mises en place à partir du 8 décembre 2017. Les cadeaux, nœuds, guirlandes, etc sont faites par un groupe de bénévoles le 5 décembre 2017.

Le local de rangement du matériel de la mairie et du Comité des Fêtes va démarrer.

### **DCM 2017-07-09 Marché Programme de voirie**

Le marché Programme de voirie arrive à échéance au 31 décembre 2017. L'appel d'offre a été fait auprès de 6 entreprises : Kerleroux TP, Marc SA, STPA, Binard, Colas, Eurovia. 3 d'entre elles ont répondu pour les travaux de 2018 à 2021 comme suit :

CANDIDAT	PRIX HT (70%)	QUALITE (30%)	Rapport Qualité/Prix (point qualité par dizaine de milliers d'euros)
Binard	61 504.10€	3.45	0.561
Colas	67 444.05€	3.19	0.473
Eurovia	68 510.70€	3.53	0.516

La commission travaux qui s'est réunie le 28 octobre 2017 propose de retenir, pour l'attribution du contrat pour des chantiers allant de 30 000€ à 120 000€ annuel, le classement suivant :

- 1 – Binard
- 2 – Eurovia
- 3 – Colas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise BINARD et d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document afférent à ce marché.

## **DCM 2017-07-10 DIA**

Pour information, Madame Pascale ANDRE, Maire, fait savoir que la Commune n'a pas usé de son droit de préemption pour les parcelles suivantes proposées à la vente :

- Parcelle AC n°106, 11 Route d'Argenton - Superficie : 885 m<sup>2</sup>
- Parcelle AA n°50, 1 Rue de Toulibil - Superficie : 66 m<sup>2</sup>
- Parcelles AD n°48 et 51, 1 Impasse de Runevez - Superficie : 1200 et 447 m<sup>2</sup>

Séance levée à 21h03.